

**Administration communale**  
**Ixelles**  
**Service Urbanisme**  
Chaussée d'Ixelles, 168

**B – 1050 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : 7B/PU/5869  
N/Réf : AVL/KD/XL-1.2/s.464  
Annexe : 1 dossier

Messieurs,

**Objet : IXELLES. Rue de la Paix, 21-23. Abords de l'église Saint-Boniface.**  
**Abattage et élagage d'arbres.**

En réponse à votre lettre du 25 septembre 2009, en référence, reçue le 30 septembre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 7 octobre 2009, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis favorable.

La demande, qui émane de la Fabrique d'église, sollicite l'abattage d'un hêtre, âgé de +/- 35 ans, qui est planté dans le jardin de la cure de l'église Saint-Boniface.

La CRMS signale à la Commune que cette intervention devrait faire l'objet d'une demande de permis unique car la parcelle 615C sur laquelle se situe l'arbre concerné fait partie du périmètre classé de l'église.

La demande d'abattage est motivée en raison de l'inclinaison de l'arbre vers le mur mitoyen entre le numéro 21 et 19. Il serait maintenu par deux tirants métalliques fixés à la façade de l'église. Les racines de l'arbre, planté à proximité du mur, endommageraient les fondations de l'église et la chute des feuilles dans les corniches occasionneraient des infiltrations d'eau à l'intérieur de l'église.

***Situé en intérieur d'îlot et ne relevant d'aucun aménagement paysager particulier, la CRMS ne s'oppose pas à l'abattage de l'arbre.***

D'autre part, bien que cela ne fasse pas partie de l'intitulé de la demande, le plan A3-1/1 du 27/08/09 mentionne l'élagage d'un second hêtre, à proximité directe de l'arbre à abattre. Ce projet n'étant pas documenté dans le dossier, la CRMS ne peut se prononcer sur la pertinence de cette intervention qui pourra être documentée dans la demande de permis unique.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (M. B. Galand); A.A.T.L. – D.U. (Mme C. Defosse).

G. VANDERHULST  
Président f.f.